



Admin

## Désactiver un compte ORTIF



Lorsqu'un utilisateur ORTIF n'a plus besoin d'utiliser son compte ORTIF, vous pouvez le désactiver, c'est-à-dire, lui retirer ses droits. La désactivation des comptes est accessible uniquement aux administrateurs ORTIF.

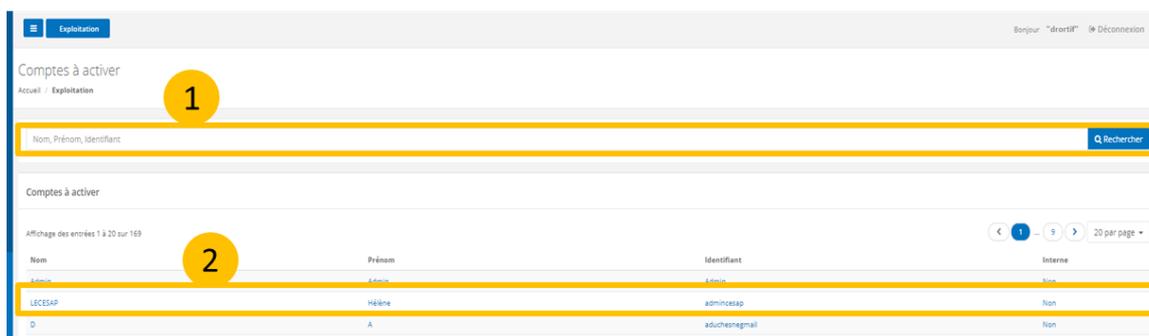
Pour désactiver un compte ORTIF, affichez la fiche contenant les informations du compte, en cliquant sur « Annuaire », puis sur « Personnes ».

1



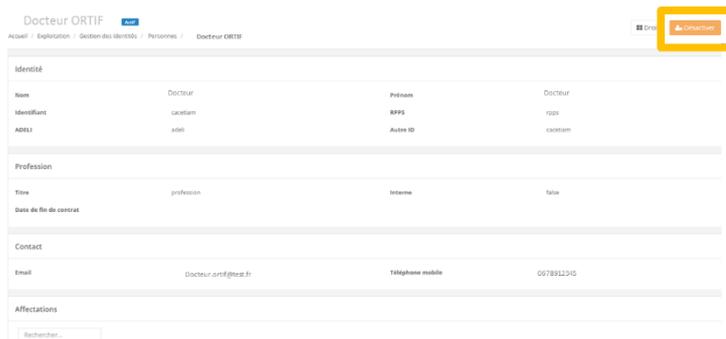
Recherchez (2) et sélectionnez (3) un compte utilisateur.

2



3

Pour désactiver un compte, cliquez sur « Désactiver ». L'utilisateur ne pourra plus se connecter sur ORTIF.



Pour modifier les informations d'un compte, cliquez sur « Editer » (1), saisissez vos informations (2) puis cliquez sur « Valider » pour enregistrer vos modifications (3).

4



Pour aller plus loin, vous pouvez :

- Attribuer des droits à un compte ORTIF

(<http://formation.sesan.fr/ortif/exercices/compte-utilisateur-attribution-de-droits-modification-des-informations/>)

Formez-vous sur le site d'e-learning :  
<http://formation.sesan.fr/ortif/>